

Discours de Monsieur Claude CHEYSSON, Commissaire au Développement
lors de la signature de l'accord de coopération entre la
République de Tunisie et les Communautés européennes (Tunis, 25 avril)

Le mémorandum déposé en octobre 1972 par le Gouvernement tunisien déclarait que la Communauté devait "organiser ses relations avec les jeunes pays en voie de développement en termes de contrats de développement plus qu'en termes d'accords d'association, en termes de coopération intégrée plus qu'en termes d'accords douaniers".

Nous voici au rendez-vous. Cette fois, il s'agit bien de coopération et non plus d'accords de commerce. Ceci peut être confirmé à partir des demandes tunisiennes elles-mêmes.

- En premier lieu, déclarait le mémorandum, "la finalité de la coopération doit être les objectifs mêmes de développement économique et social de la Tunisie".

C'est un principe essentiel. L'indépendance, c'est le droit au choix des priorités, aux modes de développement, tels que définis par les autorités politiques responsables. Le seul vrai développement est celui qui est issu du pays lui-même, de sa culture, de sa société. Ce principe est à la base de toute la "politique de Lomé". Bien entendu, il s'applique à la coopération avec les pays du Maghreb et cela est déclaré dans l'article 1er du Protocole financier de notre accord.

- En deuxième lieu, le mémorandum tunisien posait le problème des préférences douanières accordées par la Tunisie à la Communauté. Celle-ci a reconnu, en effet, que l'inégalité des situations économiques rendait inéquitable la demande de concessions symétriques et égales. Le principe de l'élimination des obstacles aux échanges est affirmé dans l'accord, mais aucune concession tarifaire ne sera demandée tant que le développement de la Tunisie ne le permettra pas.

- En troisième lieu, demandaient enfin les Tunisiens "la nouvelle approche doit être caractérisée par une coopération globale et intégrée".

En effet, les moyens d'aider un jeune Etat sont multiples et il faut les conjuguer :

- . aide financière à haut degré de libéralité, souple dans son utilisation,
- . accès à notre marché, avec aide à la promotion commerciale et industrielle,
- . coopération scientifique, technologique, ...

.../...

Tout ceci, dans des conditions contractuelles, non révisables unilatéralement, de durée illimitée.

L'objectif est, en effet, de permettre aux jeunes pays d'utiliser au mieux ses ressources, de construire son avenir avec elles. Or, ces ressources sont grandes chez les héritiers de civilisations millénaires, en Tunisie. Celle-ci a sa politique, sa stabilité, célébrée avec éclat il y a quelques jours lors du 20ème anniversaire de l'indépendance ; ses progrès sont frappants ; qui, dans le monde, peut aujourd'hui affirmer calmement que son PNB croît de 6 % par an entre 1973 et 1976 ?

Les Communautés européennes souhaitent être un élément complémentaire dans ce développement :

- nos moyens financiers peuvent stimuler les co-financements, les investissements, dans le cadre intelligent de la politique tunisienne telle qu'exprimée par la loi d'avril 1972,

- notre aide commerciale doit permettre de remédier à l'intolérable déficit de la balance des échanges commerciaux avec l'Europe (la couverture est tombée à 51 % en 1975).

Cette conjugaison des moyens sera complexe, difficile, parfois douloureuse, car ces moyens sont en économie libérale entre des mains multiples, car les structures mêmes de nos économies seront affectées par une meilleure division du travail.

Notre interdépendance, notre symbiose devront donc être suivies avec le plus grand soin lors de rencontres périodiques telles que recommandées par le Colloque du Parti Socialiste Destourien de septembre 1975, entre Ministres bien sûr, mais aussi entre Parlementaires, entre opérateurs industriels et bancaires, entre syndicalistes.

C'est bien le "nouveau modèle de relations, contribuant à l'instauration d'un ordre économique nouveau, plus juste et plus équilibré" exigé par la déclaration finale du Colloque du Destour de l'automne dernier.

* * *

Un contrat de civilisation en Méditerranée

Il n'est pas surprenant et il est bon qu'un tel contrat de développement, un tel contrat de civilisation, pour reprendre l'expression du Premier Ministre NOUIRA, soit conclu en Méditerranée, dans cette mer d'où sont issues les trois grandes religions monothéistes, dans cette mer d'histoire, de culture, de civilisation, autour de laquelle nous devons faire une chaîne de solidarité pour protéger le monde auquel nous tenons, un monde divers, un monde libre, un monde maître de son destin.

.../...

En Europe, la Méditerranée attire notre attention de manière plus aiguë. Le sud de la Communauté connaît une évolution difficile, heurtée ; des problèmes de développement, de stabilité se posent à des régions sous-développées et aux lendemains politiques incertains. La Grèce, l'Espagne font appel à la démocratie que nous représentons à leurs yeux. En Méditerranée orientale, au Maghreb même, tensions, troubles et souffrances se multiplient.

En face de ces drames, notre volonté commune et politique d'indépendance et de progrès doit s'affirmer. C'est l'objectif du dialogue euro-arabe. C'est le but des accords particuliers avec le Maghreb aujourd'hui, avec le Maghreb demain. Les liens entre nous doivent former la trame d'un tissu toujours plus serré. Au-delà des ruptures, des menaces, des passions, de l'intransigeance, nous devons poursuivre ensemble sur la voie du progrès.

Ce raisonnement, c'est celui que votre Président n'a pas cessé de faire à travers toutes les étapes de sa vie qui se confondent avec celles de votre République. Je ne puis manquer d'évoquer l'époque où j'ai été associé à la vie de la Tunisie, il y a 22 ans, alors que vous étiez engagés dans la lutte sacrée pour l'indépendance et la liberté, le Combattant Suprême menait le combat avec quelle flamme et quelle véhémence et déjà, il regardait loin courageusement, au-delà de la rupture, et veillait à ce que, après l'indépendance, la coopération puisse se rétablir.

Nous voici à un nouveau rendez-vous de cette coopération.

Le jeune homme que j'étais alors, ébloui par l'audace et l'intelligence de son président du Conseil, Pierre MENDES FRANCE, emporté par la flamme et la fougue du Combattant Suprême, est devenu un Commissaire plus mûr qui, aujourd'hui, vous apporte le salut et les remerciements de la Commission européenne, de son Président en particulier qui n'a pu être parmi nous aujourd'hui et le regrette, de tous nos collaborateurs qui vous remercient et vous félicitent pour cette négociation. Je tiens à rendre hommage au Ministre des Affaires Etrangères, M. CHATY, et plus particulièrement à l'Ambassadeur KHELIL pour son action dans cette difficile et longue négociation. Dans un instant, j'apposerai ma signature sur un document qui doit être, si vous y veillez, si nous y veillons un acte de paix et de solidarité, un acte de civilisation.